

44 CHAMPS ÉLYSÉES, 75008 PARIS

TÉLÉPHONE : 01 44 95 20 00

TÉLÉCOPIEUR : 01 49 53 03 97

th.klein@kga.fr

Paris, le 8 mars 2012

Docteur Richard Prasquier
Président du C.R.I.F.
Centre Rachi
39, rue Broca
75005 Paris

Monsieur le Président,

Je suis plus qu'étonné, plus qu'effaré, véritablement indigné de l'utilisation que vous faites de la Newsletter du CRIF pour y poursuivre de votre vindicte Charles Enderlin.

Je suis non moins étonné, mais cette fois-ci indigné, de ce que vous offriez à Monsieur Karsenty cette publication pour y publier ses communiqués.

Je suis, en effet, choqué que la Newsletter du CRIF serve à répandre des propos qui ont été qualifiés de « diffamatoires » à plusieurs reprises par les tribunaux français.

Vous avez constamment publié sur ce point des informations inexactes en omettant de préciser que les juridictions françaises avaient, chaque fois, confirmé l'existence du délit de diffamation, accordant au diffamateur le bénéfice de l'exception de bonne foi.

Il n'y a plus de bonne foi possible maintenant.

En effet, lorsque des propos sont jugés diffamatoires et que celui qui les a tenus, ou quelqu'un d'autre, les réutilise, la bonne foi ne peut plus être admise et je trouve que votre attitude dans cette affaire là est dépourvue à la fois de bonne foi mais aussi totalement le bon sens.

Les attaques que vous renouvez sont une insulte permanente pour la justice israélienne et les autorités en charge de la saisir, le cas échéant, puisque, en Israël, aucune procédure n'a jamais été ouverte et que, d'ailleurs, la dispute se limitait à la question de savoir si les balles qui ont atteint l'enfant palestinien étaient tirées du côté palestinien ou du côté israélien.

De surcroît, permettez moi de vous dire que vous n'étiez pas, à cette époque là, suffisamment proche ou suffisamment au fait peut-être de la situation en Israël pour n'avoir pas compris le caractère soudain et imprévisible de l'éclatement de cette seconde *intifada*.

Vous cherchez à changer la face des choses, la vérité d'un événement totalement regrettable mais dont il est impossible de nier qu'il a eu lieu.

Je considère que les propos que vous tenez sont même insultants pour l'État d'Israël puisque vous semblez insinuer que ce pays est incapable de rétablir la vérité sur un accident situé sur un territoire dont il avait alors le contrôle.

Cet événement en question marque le début de la deuxième *intifada*. Lors de la première, aucun coup de feu n'avait été tiré de part ni d'autre : ce qui s'est passé à Netzarim marque le début d'échanges de tirs à balles réelles entre Israéliens et Palestiniens.

Le fait que la propagande arabe ait utilisé la mort de l'enfant n'en efface pas l'existence. Peut-être, comme je vous l'ai dit, étiez-vous alors trop jeune ou trop absent pour n'avoir pas saisi l'importance de l'intrusion des armes à feu dans un conflit qui, pourtant, semblait pouvoir se diriger vers une solution pacifique.

Les faits sont les faits et le seul doute qui aurait pu exister à l'époque était de savoir si les balles ayant atteint cet enfant étaient tirées du côté palestinien ou du côté israélien. L'armée israélienne, sur ce point, n'a jamais cherché à apporter de preuve contraire aux propos que vous condamnez.

Vous avez, à titre personnel, le droit d'avoir toutes les opinions que vous voulez, les plus stupides pouvant s'intégrer elles aussi dans le cadre de la liberté d'opinion. Par contre, je ne vous reconnaitrais certainement pas le droit de propager dans un bulletin de notre communauté des opinions qui ont fait plusieurs fois l'objet de décisions des tribunaux français les considérant comme diffamatoires.

Le CRIF n'est pas votre tribune personnelle, comme il ne peut pas être non plus le brouillon de vos futures mémoires.

Votre éditorial « Reportage à Netzarim, quelle vérité ? » dépasse encore plus largement les bornes au-delà de tout ce que vous avez écrit et publié dans cette Newsletter que vous transformez volontiers en votre blog personnel ; ou alors,

plus simplement, peut-être considérez-vous les mouvements de votre pensée comme étant l'expression de la volonté du CRIF.

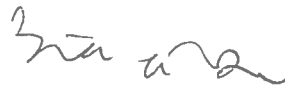
C'est se moquer publiquement de la décision de hauts magistrats français que de reprendre incessamment des propos qu'ils ont définitivement jugés diffamatoires.

Je me permets de vous rappeler que le CRIF représente les principales organisations juives de France et j'attire votre attention sur le fait que vous tentez de le détourner de cette mission en le considérant comme étant l'expression même des sentiments et de la volonté des juifs vivant en France.

Peut-être votre projet est-il grandiose, mais je crains qu'il soit mortel.

Je n'imagine pas que vous publierez la présente lettre dans la Newsletter du CRIF, mais vous précisez cependant que je ne m'y opposerai pas...

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments d'ancien président.



Théo Klein

